



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 24 mai 2022

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	13	19

Date de la convocation : 18 mai 2022

Date d'affichage de l'ordre du jour : 18 mai 2022

L'an deux-mil-vingt-deux, le vingt-quatre mai à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du dix-huit mai 2022, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire.

Présents : Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur DELAMARE Dominique, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Monsieur ORIENT Olivier, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame TALBOT Christine et Monsieur TOUTAIN Éric.

Absents excusés :

Madame BOULIER Claude a donné pouvoir à Madame LELIÈVRE Josiane.
 Madame NÉE Amélie a donné pouvoir à Monsieur COUILLER Jean-Paul.
 Madame OSMONT Marie-Claire a donné pouvoir à Madame LELIÈVRE Josiane.
 Madame PATENOTTE Isabelle a donné pouvoir à Madame LECOQ Annie.
 Madame SAHUT Géraldine a donné pouvoir à Monsieur COUILLER Jean-Paul.
 Monsieur ZEDDE Alain a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Monsieur GAUDICHON Vincent a été nommé secrétaire de séance.

2022/42 – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER L'AVENANT POUR LA MISSION DE L'ARCHITECTE APRÈS REMISE DE L'APD

Lors de la séance du 27 janvier 2020, le Conseil Municipal avait attribué le marché de la maîtrise d'œuvre pour le projet des logements seniors à la société En Act Architecture pour un montant de 135 168,50 € HT, soit 162 202,20 € TTC.

Madame le Maire informe que, lors de la réunion d'analyse des offres du 22 avril 2022, le maître d'œuvre a transmis à la commune un nouveau tableau de ses missions qui implique la signature d'un avenant. En effet, avec l'affinement du projet et la conjoncture actuelle (crise sanitaire et guerre en Ukraine), les dépenses s'avèrent un peu plus élevées que prévues. Par conséquent, le maître d'œuvre présente un avenant de 39 821,50 € HT, soit 47 785,80 € TTC.

Cela portera la mission de l'architecte à 174 990,00 € HT, soit 209 988,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant pour la maîtrise d'ouvrage des logements seniors
- **DIT** que la somme de 39 821,50 € HT, soit 47 785,80 € TTC sera inscrite au budget supplémentaire.

Pour extrait certifié conforme
 Le Maire, Josiane LELIÈVRE



Date d'affichage de la présente délibération
 Le 07 juin 2022